

**COMPTE RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 mars 2008**

L'an deux mille huit, le quinze mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRENS, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

SALVADOR Jean-Marc, PUECH Thierry, DELPUECH Jacques, METGE Monique, FABRE Louis, GARCIA Philippe, DUREL José, ITRAC Sandrine, TERRAL Michel, PALMA Philippe, BODHUIN Maryline, TERRASSIE Jean-Claude, MANDIRAC Jean-Claude, VINCELOT Gérard, GIRME Bernard, HERNANDEZ Michel, MOSTARDI Daniel, ANENTO Emile, RIEUX René.

**Absents : /**

**Secrétaire de séance : Sandrine ITRAC.**

**I – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. TERRAL Michel, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme ITRAC Sandrine a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

**II – ELECTION DU MAIRE**

**II – 1 PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE**

M. ANENTO Emile, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**II - 2 CONSTITUTION DU BUREAU**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. MOSTARDI Daniel et M. HERNANDEZ Michel.

**II – 3 DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les

premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close joint au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### **II – 4 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e) Majorité absolue	10

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)</b>
TERRAL Michel	19	Dix-neuf

#### **II – 5 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU MAIRE**

M. TERRAL Michel a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

#### **III – ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de M. TERRAL Michel élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L 2122-4, L 2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT)

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire.

#### **III – 1 ELECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE**

##### **III-1-1 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e) Majorité absolue	10

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)</b>
ANENTO Emile	19	Dix-neuf

### **III -1- 2 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

M. ANENTO Emile a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

### **III – 2 ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE**

#### **III-2-1 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e) Majorité absolue	10

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)</b>
METGE Monique	19	Dix-neuf

### **III-2-2 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

Mme METGE Monique a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

### **III-3 ELECTION DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE**

#### **III-3-1 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e) Majorité absolue	10

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)</b>
DELPUECH Jacques	19	Dix-neuf

### **III-3-2 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

M. DELPUECH Jacques a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

### **III-4 ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE**

#### **III-4-1 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e) Majorité absolue	10

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)</b>
TERRASSIE Jean-Claude	19	Dix-neuf

### **III-4- 2 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT**

M. TERRASSIE Jean-Claude a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

### **III – 5 ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE**

#### **III-5-1 RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e) Majorité absolue	10

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)</b>
FABRE Louis	19	Dix-neuf

### **III-5-2 PROCLAMATION DE L'ELECTION DU CINQUIEME ADOINT**

M. FABRE Louis a été proclamé cinquième adjoint et immédiatement installé.

## **IV - ELECTION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN ET DADOU**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal auprès des Syndicats intercommunaux et de la Communauté de Communes Tarn et Dadou.

Ont été élus à l'unanimité :

#### **SIVOM**

Titulaires : RIEUX René – TERRASSIE Jean-Claude -

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU GAILLACOIS**

Titulaires : ANENTO Emile – TERRASSIE Jean-Claude –

Suppléants : HERNANDEZ Michel – DELPUECH Jacques -

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU TARN**

Titulaires : ANENTO Emile – TERRASSIE Jean-Claude –

Suppléants : HERNANDEZ Michel – DELPUECH Jacques -

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAU POTABLE**

Titulaires : GIRME Bernard – DELPUECH Jacques –

Suppléants : METGE Monique – DUREL José -

**SIVU – EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Titulaires : HERNANDEZ Michel – METGE Monique –

Suppléants : GIRME Bernard – PUECH Thierry -

**SICT – ORDURES MENAGERES**

Titulaires : GIRME Bernard – ANENTO Emile – MOSTARDI Daniel –

Suppléants : ITRAC Sandrine – DUREL José – METGE Monique -

**COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN ET DADOU**

Titulaires : TERRAL Michel – METGE Monique –

Suppléants : DELPUECH Jacques – MOSTARDI Daniel -

**SYNDICAT MIXTE PAYS VIGNOLE GAILLACOIS BASTIDE ET VAL DADOU**

Titulaire : TERRAL Michel

Suppléant : MOSTARDI Daniel

**V – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Conformément au CGCT, M. le Maire demande à l'Assemblée de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales.

Il précise que le Maire est membre de droit de toutes les commissions et que les adjoints seront invités à y participer. Ont été désignés à l'unanimité :

**FINANCES**

M. TERRAL Michel – Maire

M. PUECH Thierry

RIEUX René – HERNANDEZ Michel – VNCLOT Gérard – GARCIA Philippe –  
ITRAC Sandrine – SALVADOR Jean-Marc – BODHUIN Maryline – PALMA Philippe

**GESTION DU PERSONNEL**

M. TERRAL Michel – Maire

DUREL José – GARCIA Philippe – ITRAC Sandrine – BODHUIN Maryline –

SALVADOR Jean-Marc – PUECH Thierry – MOSTARDI Daniel – GIRME Bernard

**URBANISME – ENVIRONNEMENT**

M. TERRAL Michel – Maire

DELPUECH Jacques

MANDIRAC Jean-Claude – DUREL José – BODHUIN Maryline – SALVADOR Jean-Marc

PUECH Thierry – RIEUX René – GIRME Bernard – PALMA Philippe -

**VOIRIE**

M. TERRAL Michel – Maire

RIEUX René – ANENTO Emile

MANDIRAC Jean-Claude – GIRME Bernard – VINCELOT Gérard – PALMA Philippe -

**APPEL D'OFFRE**

M. TERRAL Michel – Maire

Titulaires : TERRASSIE Jean-Claude – MOSTARDI Daniel – RIEUX René –

Suppléants : GIRME Bernard – METGE Monique – DELPUECH Jacques –

**TRAVAUX – ASSAINISSEMENT**

M. TERRAL Michel – Maire

TERRASSIE Jean-Claude – RIEUX René

MANDIRAC Jean-Claude – GIRME Bernard – HERNANDEZ Michel – VINCELOT Gérard

PALMA Philippe -

**SCOLAIRE**

M. TERRAL Michel – Maire

**METGE Monique**

DUREL José – GARCIA Philippe – ITRAC Sandrine – BODHUIN Maryline –

SALVADOR Jean-Marc – PUECH Thierry – HERNANDEZ Michel -

Conseil d'école : METGE Monique

CLAE/CLSH : PUECH Thierry

**SPORT – CULTURE**

M. TERRAL Michel – Maire

**FABRE Louis**

MANDIRAC Jean-Claude – DUREL José – GARCIA Philippe – ITRAC Sandrine –

SALVADOR Jean-Marc – GIRME Bernard – VINCELOT Gérard – PALMA Philippe -

**INFORMATION**

M. TERRAL Michel – Maire

**MOSTARDI Daniel**

GARCIA Philippe – ITRAC Sandrine – SALVADOR Jean-Marc – DUREL José –

VINCELOT Gérard – PALMA Philippe – DELPUECH Jacques -

**AGRICULTURE**

M. TERRAL Michel – Maire

**RIEUX René**

MANDIRAC Jean-Claude – TERRASSIE Jean-Claude -

**IMPOTS**

**M. TERRAL Michel – Maire**

MANDIRAC Jean-Claude – RIEUX René – FABRE Louis – PALMA Philippe –  
GIRME Bernard –

**AIDE SOCIALE**

M. TERRAL Michel – Maire

HERNANDEZ Michel

METGE Monique – ANENTO Emile – GIRME Bernard – MANDIRAC Jean-Claude –  
DUREL José – FABRE Louis -

**ARTISANAT – COMMERCE**

M. TERRAL Michel – Maire

METGE Monique

HERNANDEZ Michel – BODHUIN Maryline – VINCELOT Gérard – DUREL José –  
PALMA Philippe -

**MAISON DES VINS -ABBAYE ST MICHEL**

RIEUX René – MANDIRAC Jean-Claude

Référent Sécurité : GIRME Bernard

CNAS : FABRE Louis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 15.

Le Maire,